



Spécial élection cantonale “partielle” Canton d’Avranches - (7 / 10 / 2007 et 14 octobre 2007)

Une cantonale partielle, conséquence des élections législatives de juin 2007.

Guenhaël Huet, élu député est également Conseiller Général, du canton et Maire d’Avranches. Conformément à la législation sur le cumul des mandats, il ne peut avoir plus de deux mandats. Comme il l’avait dit lors de la campagne électorale des législatives, “*je conserverai mon mandat de Maire et je démissionnerai de celui du Conseil général*”. Conséquence: une élection partielle est organisée sur le canton d’Avranches.

La campagne électorale de 15 jours débute le lundi 24 septembre et se terminera la veille du 1er tour le samedi 6 octobre. Et le cas échéant, pour le second tour, du lundi 8 octobre au samedi 13 octobre.

Cinq mois seulement, c’est la durée qui reste à courir pour le nouvel élu, puisque l’élection de renouvellement des Conseillers Généraux est prévue pour le premier trimestre 2008.

In fine, toutefois, c’est bien la mandat 2008 / 2014 qui est en jeu à la prochaine élection. L’élu d’octobre 2007 aura bien sûr de fortes chances d’être réélu en mars 2008. On voit mal l’électorat se déjuger en si peu de temps, 5 mois, d’autant que l’élu d’octobre, bénéficiera en mars 2008 de l’avantage électoral traditionnel qualifiée de “*prime au sortant*”.

BA tient à adresser ses félicitations à **tous les candidats** pour avoir le courage d’être candidat et Dieu sait s’il en faut pour oser affronter personnellement et publiquement le jugement de ses concitoyens.

BA tient aussi à les remercier: sans un éventail suffisant de candidatures permettant une réelle possibilité de choix il n’y a pas de véritable démocratie.

Sauf un: celui dont la démarche, aussi bien dans la “*curieuse*” annonce, dès novembre 2006, au milieu de la campagne de choix des prochains candidats aux législatives, de ses candidatures “*groupées*”: Conseil Général et Mairie d’Avranches (!) que dans ses tractations avec un ex-ministre candidat et un ex-député dans le grand marchandage des futurs postes et fonctions de la 2^{ème} circonscription de la Manche, (*Avranches / Mortain*), s’inscrivant dans un passé révolu pour en perpétuer les mauvaises pratiques. Heureusement les électeurs, **vous**, n’ont pas souhaité que cette oligarchie des notables se poursuivent et ont élu un homme neuf, Guenhaël Huet.

Présentation des candidats.

Note de **BA** :

Toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce document ont été collectées dans la presse locale: Ouest-France, La Gazette de la Manche, La Manche Libre et sur les sites Internet des candidats: Gérard Bourdin, Jean-Pierre Gouédard, Thierry Pennec à la date de clôture des registres de candidatures, 20 septembre 2007.



Jean Andro, 61 ans, retraité, Technicien, cadre (chargé de mission) dans un cabinet de géomètre expert

Responsabilités: Maire de Saint-Senier.

Ancienneté de résidence dans le canton: 39 ans, "je suis originaire du Finistère et je réside depuis 39 ans dans la Manche", (O.F. 20/9/07).

Responsabilités associatives, animations de la vie locale: Membre d'honneur d'un "club photo"; et de Microtel, fondateur de l'association des familles des traumatisés crâniens de la Manche.

Soutiens exprimés ou présumés:



Gérard Bordin, 57 ans. Chef d'entreprise, trois sociétés de fabrication de matériel médical.. Chef d'entreprise venu par le rang: successivement apprenti, (14 ans), en mécanique auto, mécanicien, commercial, (vendeur autos), propriétaire d'une entreprise d'ambulances.

Responsabilités Municipales: Adjoint au Maire d'Avranches.

Ancienneté de résidence dans le canton: 57 ans, "Je suis né en voisin d'Avranches, le 8 avril 1950, à St Quentin-sur-le Homme.

Responsabilités associatives, animations de la vie locales: Président de la délégation de la Croix Rouge d'Avranches, pendant 13 ans. Création: "Eclats de Rires", "Soirée Cabaret", "Marché de Noël", Président de la "Fête des Trois Quartiers", depuis 10 ans.

Soutiens exprimés et présumés: Guenhaël Huet, député, Maire d'Avranches, ancien Conseiller Général du Canton, Groupe de la majorité départementale.



Jean-Louis Burgot, 62 ans. *Professeur de chimie analytique à la Faculté de Rennes.*

Responsabilités Municipales:

Ancienneté de résidence dans le Canton: "...A fait toute sa scolarité au Collège Littré, place Georges Scelle avant de poursuivre ses études à Caen et à Paris, (...) exerce à la Faculté de Rennes, depuis 1986". (Gazette 15/11/2006).

Responsabilités associatives, animations de la vie locale:

Soutiens exprimés et présumés:



Jean-Pierre Gouédard, 52 ans. *Avocat..*

Responsabilités Municipales: *Adjoint au Maire d'Avranches.*

Ancienneté de Résidence dans le Canton: **28 ans** "Je suis né à Saint-Brieuc. Après une maîtrise de droit à l'Université de Rennes, je suis arrivé à Avranches en 1979", (OF 4/9/07).

Responsabilités associatives, animations de la vie locale: *Jeune Chambre écon., Lyon' Club.*

Soutiens exprimés et présumés:



Thierry Pennec, 47 ans. *Conseiller d'orientation et de probation auprès des tribunaux.*

Responsabilités Municipales: *Conseiller Municipal d'Avranches.*

Ancienneté de Résidence dans le Canton: **13 ans**, "J'ai 47 ans, je suis Rennais de naissance, (...), pour finalement arriver à Avranches en 1994 où j'exerce toujours cette profession". (OF 18/9/07)

Responsabilités associatives, animations de la vie locale: *Force de gauche.*

Soutiens exprimés et présumés:

Grille d'évaluation comparative des cinq candidats mise au point par B A

Critère 1: La profession.

La Manche Libre, en son temps, dans un article mémorable, a démontré à quel point l'Assemblée Départementale de la Manche était, dans sa composition, peu représentative de la population du département. Sur le seul critère de l'origine socio-professionnelle de ses membres, elle concluait que le Conseil Général était une **assemblée de notables**, qu'une trop large majorité des élus étaient de professions libérales, que les salariés, les chefs d'entreprises, les agriculteurs, étaient les grands absents de l'assemblée. Nous espérons que les électeurs rectifieront, à la prochaine élection, cette dérive.

Critère 2: Exercice de responsabilités municipales.

La connaissance du fonctionnement des collectivités publiques territoriales est bien sûr un plus, une condition et une preuve d'efficacité pour le prochain Conseiller Général.

Critère 3: Ancienneté de résidence dans le canton.

Le Conseiller Général est un élu de proximité. Pour assumer au mieux sa mission, la connaissance profonde des hommes et des femmes du canton, de leurs besoins, l'ancienneté de domicile est encore un plus.

Critère 4: Responsabilités associatives, participation à l'animation de la vie locale.

Egalement la participation, l'implication à la vie associative locale est une nécessité, elle permet une connaissance des besoins économiques, sociaux, culturels du canton.

Critère 5: Soutiens éventuels ou présumés.

En l'état actuel du fonctionnement démontré, du Conseil Général, il faut se résoudre à admettre que dans sa mission de défense des intérêts de son canton, de ses électeurs, auprès de l'Assemblée Départementale comme auprès de son administration, le Conseiller Général n'a de chances d'être entendu -tout particulièrement dans ses demandes de financement, de subventions- que s'il bénéficie du soutien des personnalités politiques influentes.

Pour tout savoir et compléter vos connaissances sur cette prochaine élection, consultez:

WWW.bocageavenir.com

le plus grand site indépendant d'informations politiques de la Manche.